

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 23 AVRIL 2018

---

L'an deux mil dix huit, le 23 AVRIL, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. LECHERBONNIER Claude, Maire.

Etaient présents : MM RABAGLIA Patrick, NEVEU André, MOREL Roland, Mme CONSTANT Sylvie, MM. BAHIER Paul, CORBEAU Dominique, DRÔLON Michel, LAIR Serge, LERAY Christophe, PRODHOMME Michel, RECTON Alain, TOUDIC Gérard, LEDEMÉ Régis, Mmes KUHN Pierrette, de VALLAMBRAS Marie-Thérèse, LE MONNIER Françoise, SALLÉ Thérèse, Mme GILLOT Marie-Claude.

## Absents :

M FERRÉ Didier, absent excusé,  
M GUESNON Félix, absent excusé  
M ERNAULT Jean-Michel, absent excusé, a donné procuration à M LAIR Serge  
M SAIGNIER Alain, absent non excusé,  
Mme HUARD Laura, absente non excusée,  
Mme GILLOT-MOREL, absente excusée, a donné procuration à M MOREL Roland  
Mme MC BRIDE Lynne, absente excusée, a donné procuration à M RECTON Alain  
Mme SOUVRE, absente excusée, a donné procuration à Mme COSTANT Sylvie

Date de convocation du Conseil : 13 avril 2018

Membres en exercice : 27

Membres ayant pris part à la délibération : 24

Secrétaire de séance : M LERAY Christophe

Signature du registre.

Arrivée de Madame GILLOT Marie-Claude à 21 h 10

## **PRÉSENTATION DE LA BIODIVERSITÉ PAR MME CYRILLE BIEGALA**

Monsieur le Maire accueille Mme BIEGALA Cyrille, chargée de mission biodiversité au Parc Normandie Maine.

Madame Cyrille BIEGALA rappelle au Conseil Municipal que l'AFB (agence française pour la biodiversité) a fait paraître un appel à projet. Cet appel à projet a été présenté par la CC Andaine-Passais en septembre 2017 par M BONNEL, Président. Les communes concernées sont :

- ✓ Rives D'Andaine
- ✓ PASSAIS Villages
- ✓ St Roch sur Egrenne
- ✓ Mantilly
- ✓ St Mars d'Egrenne

La durée du projet est de 3 ans à compter de mars 2018.

L'enjeu est de sensibiliser les élus, les habitants et les scolaires à la biodiversité. Les inventaires pourront aussi être participatifs- Un état des lieux devra être effectué pour les pratiques. Les ACM pourraient être ajoutés aux écoles.

Mme de Vallambas souligne qu'un petit comité pourra être constitué au sein du Conseil Municipal. d'où l'importance de la mobilisation des élus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a quatre questions à rajouter à l'ordre du jour :

- ✓ Lancement de l'appel d'offres pour la fourniture de carburant
- ✓ École
- ✓ Mise à disposition d'une personne par le centre de gestion de l'Orne pour le transfert des biens
- ✓ MSAP

\*\*\*\*\*

## **1 – LANCEMENT DU MARCHÉ D'APPEL D'OFFRES (ACCORD CADRE) POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT**

Monsieur le Maire informe que le marché pour la fourniture de carburant à la station service communale arrive à échéance en juin 2018 et qu'il faut donc le renouveler.

Pour ce faire, la commune va partir sur un estimatif de consommation annuelle d'environ 400 000 l de carburant (340 000 l de gasoil et 60 000 l de SP95).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer une procédure d'appel d'offre concernant les marchés de services et de fournitures supérieures au seuil de 221 000 € HT. Cet avis d'appel public à la concurrence sera publié au BOAMP, JOUE ainsi que sur le profil acheteur de la collectivité.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au lancement de ce marché.

\*\*\*\*\*

## **2- ÉCOLE**

Monsieur Rabaglia (Maire adjoint) rappelle que trois architectes ont été consultés à savoir :

- SICA (architecte : Pierre CHAUVEL - Alençon)
- SOURTY APS architecte - Mayenne
- SOLFAB (modulaire -Angers)

Deux ont répondu à savoir SICA et SOURTY

SICA a été choisi (honoraires : 8.75 % du montant HT des travaux) et les honoraires de M SOURTY sont de 9.09 % du montant HT des travaux.

Le Conseil municipal est informé d'une réunion le mercredi 25 avril prochain à 15 h 30 en présence des élus, des enseignants et de l'architecte.

A la rentrée de septembre 2018, les CM1 et CM2 intégreront le collège. Les enfants mangeront donc au collège et il faudra revoir l'organisation au sein du personnel communal.

Le Conseil municipal doit valider trois choses :

- le choix de la maîtrise d'oeuvre
- le dépôt de permis de construire
- la signature du marché

### ✓ **CHOIX DE LA MAÎTRISE D'OEUVRE**

Lors de la réunion du 18 janvier dernier, le conseil municipal avait décidé de lancer un marché à maîtrise d'œuvre.

Trois cabinets d'architecte ont été contacté : le cabinet SICA d'Alençon, le cabinet APS Architecte de Mayenne et le cabinet SOLFAB.

Après étude des différents projets, la commission des affaires scolaires a fait le choix du cabinet SICA d'Alençon car le projet correspond mieux aux critères demandés.

Ses honoraires s'élèvent à 8.75 % du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal entérinent la décision de la Commission et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir à cet effet.

### ✓ **DÉPÔT PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le cabinet SICA d'Alençon, Maître d'œuvre chargé du dossier, a présenté au Conseil Municipal les plans de la future école.

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, le Conseil Municipal :

- Accepte ce projet,
- Autorise Monsieur le Maire a déposé le permis de construire,
- Le charge de signer toutes les pièces afférentes au dossier
- et d'instruire les dossiers de financement.

### ✓ **SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le marché de travaux pour la construction d'une école sera lancé courant du mois de juin 2018 par une procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché résultant de cette consultation et toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux (paiement, avenant, décision de poursuivre les travaux et à leur financement).

\*\*\*\*\*

### **3- CONVENTION AVEC LE SERVICE INTÉRIM DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ORNE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis pour la réalisation d'actes authentiques, dans la cadre du transfert des biens de la commune de PASSAIS VILLAGES, pour un montant HT de 1 628.00 €.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une Convention avec le Centre de gestion, pour mise à disposition d'un agent du service de missions temporaires pour l'assistance à l'élaboration d'actes authentiques dressés en la forme administrative. Le remboursement des frais de gestion sera imputé sur le chapitre 6218.

\*\*\*\*\*

### **4- MISE A DISPOSITION GRATUITEMENT DU LOCAL DE L'ANCIENNE POSTE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ANDAINE- PASSAIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes d'Andaine-Passais cherche un local pour installer la MSAP (Maison de Service Au Public) et l'Agence Postale Intercommunale pour le mois de juin 2018 car le local actuel est trop confiné et trop exigü. De plus, la CC Andaine-Passais a besoin de ce local pour effectuer des travaux pour l'installation d'un nouveau cabinet médical. Le local de l'ancienne poste étant vacant, il pourrait être mis à disposition gratuitement à la communauté de communes d'Andaine-Passais. L'aménagement de ces bureaux sera fait par la CC Andaine-Passais ainsi que l'isolation du bâtiment. En contre partie, la commune reversera en fin d'année, un fonds de concours pour les travaux concernant la surface du logement de l'étage, soit la 1/2 hauteur de l'immeuble. Ce montant sera déterminé ultérieurement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de mettre à disposition gratuitement le local de l'ancienne poste, d'une superficie de 102 m<sup>2</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018,
- charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à ce dossier, notamment la convention de mise à disposition.

\*\*\*\*\*

### **5- PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA BANQUE ALIMENTAIRE – ANNÉE 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de participer aux frais de la banque alimentaire du CIAS DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO pour l'année 2017 (commune de l'Épinay-le-Comte et Passais) pour un montant de 922.53 €.

\*\*\*\*\*

## 6 - FONDS D'AIDE FINANCIÈRE INDIVIDUELLE – APPEL A CONTRIBUTION 2018

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le fonds de solidarité logement (FSL) et le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) sont placés sous la responsabilité du conseil départemental depuis le 1er janvier 2005 et que les collectivités peuvent participer au financement de ces fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'apporter une contribution fixée sur la base de :

✓ 0.60 € par habitant concernant le FSL soit pour 1285 habitants : 771 €

\*\*\*\*\*

## 7- DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que lors du vote du budget assainissement, une erreur a été commise lors du vote des dépenses imprévues. La règle est de ne pas inscrire plus de 7.5 % des dépenses de fonctionnement.

il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

C/ 022 – Dépenses imprévues	- 1 000 €
C/ 61521 – Entretien et réparations	+ 1 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal entérine cette décision.

\*\*\*\*\*

## 8- DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des nouvelles demandes ont été reçues : Union commerciale et Artisanale du Passais, le Judo Club de Domfront et le Vélo Club Domfrontais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

- 250 € pour l'Union Commerciale et Artisanale du Passais,
- 20 € pour le Judo Club de Domfront,
- 50 € pour le Vélo Club Domfrontais

\*\*\*\*\*

## **9 – CONVENTION DE PRÊT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil Municipal que le Te 61 propose aux collectivités de les accompagner dans leur réflexion en mettant à disposition un radar pédagogique en location avec une option d'achat si la collectivité en fait la demande. Le tarif de la location pour 6 mois s'élève à 500 € HT et comprend :

- ⇒ une installation du radar sur massif préfabriqué ;
- ⇒ une dépose du radar avec son matériel à la fin de la période ;
- ⇒ une exportation des données sur fichier informatique à la collectivité.

A l'expiration de la période de 6 mois, la location pourra être reconduite tacitement ou bien la collectivité aura la possibilité de faire l'acquisition du matériel par simple demande écrite au Te61.

Il est donc proposé une convention de mise à disposition d'un radar pédagogique entre le Te 61 et la commune de Passais Villages.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte par 21 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre la dite proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tout document portant sur cette affaire.

\*\*\*\*\*

## **10 – ACHAT MATERIEL POUR LE LOCAL VENTE BOUCHERIE**

Monsieur Neveu (Maire adjoint) informe le Conseil Municipal que pour l'installation du nouveau boucher, il est nécessaire d'acheter du nouveau matériel, à savoir une vitrine, un piano de cuisson et un lave-batterie.

Plusieurs devis ont été demandés à des entreprises spécialisées et après délibération, le conseil municipal décide de prendre le matériel de l'entreprise SORIEUL de Mayenne pour un montant global de 13 920 € HT soit 16 704.00 € TTC.

Ces achats étaient prévus au budget primitif 2018 au compte 2188.

Monsieur Neveu informe le Conseil Municipal que la commune va essayer de revendre l'ancienne vitrine de la boucherie par ses propres moyens car la reprise des entreprises n'est pas intéressante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de vendre l'ancienne vitrine au meilleur prix.

Mme de Vallambas demande si d'autres investissements sont à prévoir pour la boucherie

M Neveu signale qu'il faut juste un meuble pour la caisse.

\*\*\*\*\*

## 11 - LOCATION LOCAL VENTE BOUCHERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que depuis 2017, la boucherie est fermée
- qu'une société "Boucherie de la Place", représentée par M LERAY Jean-Paul et M BOIN Florian, serait intéressée pour la reprise du dit commerce de boucherie charcuterie

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ de donner à bail à loyer à titre commercial à la société "Boucherie de la Place" pour une durée de 9 ans, révisable tous les trois ans. La date d'entrée dans les locaux sera précisée dans le bail.
- ✓ de fixer le prix de la location à 350 € HT par mois, révisable tous les trois ans à la date d'entrée dans les lieux selon l'indice des loyers commerciaux (indice ILC).
- ✓ -autorise Monsieur le Maire à établir et signer le bail commercial et tous les documents à intervenir à cet effet.

\*\*\*\*\*

## 12 – DIVERS :

Information du Conseil municipal :

- Monsieur le Maire s'interroge sur le fait que des chèques énergie ont été distribués sur la commune déléguée de st Siméon et non sur les autres communes déléguées. Des informations seront demandées au service concerné,
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réunion de l'OPAH fixée le mardi 24 avril prochain à 20 h 30 à la salle des associations,
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'organisation du congrès des anciens sapeurs pompiers de l'Orne le 22 septembre 2018 à la salle multiculturelle de Passais. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité,
- la commémoration du 11 novembre aura lieu cette année le 11/11/2018,
- le 08 mai sera célébré le 06/05/2018,
- Monsieur le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'une demande d'audit a été confiée à la société JURICIA CONSEIL portant sur des exonérations de taxes foncières possibles au profit de la commune par la commune.
- M Rabaglia signale qu'une demande d'agrément au service civique (concernant les jeunes de 18 à 25 ans) a été effectuée,
- Maison des séniors

Mme de Vallambas prend la parole et demande :

- ✓ la situation par rapport aux locations prévues
- ✓ quels meubles ont été achetés ? (pas de devis)
- ✓ le procès-verbal de réception des travaux a-t-elle été signé ?

Aujourd'hui, Monsieur fait savoir que 4 demandes semblent se concrétiser.

Le problème de la dépendance des personnes intéressées se pose. Comment accepter ou refuser les personnes intéressées ?

Monsieur Rabaglia prend la parole et reconnaît que rien n'a été fait au niveau de la publicité du bâtiment. Il faudrait réunir très rapidement le CCAS, définir les critères d'admission. Il faut effectuer une nouvelle communication autour du bâtiment,

Mme Kuhn propose l'élaboration d'une charte de location

-Une information est donnée sur les dates éventuelles des élections sénatoriales à savoir : le 24/06/2018 ou le 01/07/2018,

-Mme de Vallambas est chargée de recenser les besoins en formation dans les entreprises du canton,

-Mme Constant demande s'il est possible de changer 4 suspensions au niveau de la mairie et fait connaître le montant du devis pour le fleurissement des trois communes déléguées s'élevant à 2 045 €. Accepté.

-Mme Constant informe le Conseil du choix du spectacle de Noël à savoir "les gourmandises" le 14/12/2018 à 20 h 30.

Fin de séance : 23 h 40

Le Maire



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "J. Chau", written over a horizontal line.